

mental principle of the sovereign equality of all the Members of the United Nations. It was inconceivable that a question affecting the peace of so sensitive a region as the Middle East should be disposed of by the Assembly at that decisive stage without serious examination of the problem in an atmosphere of peace and tranquillity undisturbed by outside pressure.

The representative of Egypt wished to pay a public tribute to the memory of those who, working in Palestine in the name of the United Nations, had sacrificed their lives in carrying out the task with which they had been entrusted. He said that the Mediator, Count Folke Bernadotte, who had fallen a victim to Zionist terrorism, would be remembered as a messenger of peace who had paid the final sacrifice in the service of the ideal to which he aspired.

Egypt could not remain indifferent to any event which endangered the maintenance of peace and world security. Accordingly it hoped that the question of the former Italian colonies, which would come up at the present Assembly, might be settled in accordance with the will of the peoples of those territories and in conformity with the letter and the spirit of the United Nations Charter.

In the work of consolidating peace and international security, which was the main task of the United Nations, Egypt would join in the common cause with all its man-power, its natural resources, its geographical position at the crossroads of three continents, and its ancient traditions of justice and peace.

The PRESIDENT said that the list of speakers for that meeting was exhausted. He asked heads of delegations who wished to speak in the course of the general debate to submit their names as soon as possible. He reminded Members that the next plenary meeting would take place on Friday, 24 September, at 10.30 a. m. He asked members of the General Committee of the Assembly to meet at 4.15 p. m., after the adjournment of the present meeting.

The meeting rose at 4 p. m.

HUNDRED AND FORTY-FIRST PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 24 September 1948, at 10.30 a. m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

16. Continuation of the general debate

U OHN (Union of Burma) expressed his country's gratitude for the opportunity given to the youngest Member of the Organization to address

la dignité de l'Assemblée et ignorerait le principe fondamental de l'égalité souveraine de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il serait inconcevable qu'une question qui affecte la paix d'une région aussi sensible que le Moyen Orient ne soit pas traitée par l'Assemblée, à ce stade décisif, sans un examen sérieux du problème, dans une atmosphère de calme et d'apaisement et en dehors de toute pression.

Le représentant de l'Égypte tient ensuite à rendre publiquement hommage à la mémoire de ceux qui, agissant en Palestine au nom de l'Organisation des Nations Unies, ont sacrifié leur vie dans l'accomplissement de la tâche qui leur était confiée. Il déclare que la figure du Médiateur, le comte Folke Bernadotte, tombé victime du terrorisme sioniste, restera celle d'un messenger de la paix qui a consenti le sacrifice total au service de l'idéal qu'il s'était proposé.

L'Égypte ne saurait se désintéresser d'aucun facteur qui touche au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est dans cet esprit qu'elle souhaite que la question des anciennes colonies italiennes, qui se posera à cette Assemblée, soit résolue en tenant compte de la volonté des populations de ces territoires, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

En s'associant au travail de consolidation de la paix et de la sécurité internationales, qui est la mission première de l'Organisation des Nations Unies, l'Égypte apporte à l'œuvre commune le concours de son potentiel humain, de ses ressources naturelles, de sa situation géographique au carrefour de trois continents et de ses traditions millénaires de justice et de paix.

Le PRÉSIDENT annonce que la liste des orateurs inscrits pour cette séance est épuisée. Il invite les chefs de délégation désirant prendre la parole au cours du débat général à se faire inscrire le plus tôt possible. Il rappelle que la prochaine séance plénière aura lieu le vendredi 24 septembre, à 10 h. 30. Il invite les membres du Bureau de l'Assemblée générale à se réunir à 16 h. 15, après la clôture de la présente séance.

La séance est levée à 16 heures.

CENT-QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 24 septembre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

16. Suite de la discussion générale

U OHN (Union Birmane) exprime la gratitude de son pays pour l'occasion aujourd'hui offerte au plus jeune Membre de l'Organisation de

the Assembly. The Assembly was the most democratic body, in which the old and the new and the big and the small Members were equal and in which, at this moment when the world was once more at the crossroads of war and peace, it was the duty of every State to bring its modest contribution. It was for that reason that the Burmese delegation, therefore, felt impelled to take part in the debate.

Although some might be beginning to doubt the effectiveness of the United Nations to preserve world peace and to maintain co-operation among nations, Burma still had and always would have faith in the United Nations. It was the only organization of its kind in existence capable of helping the world at that momentous transition in its history.

Was it fair to blame an instrument of unity like that Organization when its Members could not make it work because of their own faulty approach? It was very easy to proclaim their acceptance of the obligations of the Charter, but less easy to realize that ideal.

Burma had faith in the principles of the Charter and consequently accepted a code of conduct and duty governing its intercourse with other nations. It solemnly pledged itself to abide by the Charter and to respect the territorial integrity and sovereignty of all nations. Its policy was to work for the maintenance of world peace and well-being, under the auspices of the United Nations and in collaboration with all its Members, near and far.

He hoped that there would be no misunderstanding in that matter. Not long ago the Burmese Prime Minister, the Honourable Thakin Nu, had made a similar pronouncement to the effect that he wanted his country to be on friendly terms with both the Western and the Eastern democracies. He had been falsely accused of wanting to link Burma with one block or another. Perhaps some Members might like to know to which block Burma really belonged, since it had become the fashion to speculate on matters of that kind at international gatherings.

Burma belonged to only one block: the United Nations—and worked for and with the Big Four for the great principles of peace, security, justice and welfare.

Burma was undergoing the growing pains of a newly re-born nation. The crowded and painful events connected with foreign domination and the invasions that had preceded that rebirth had naturally left their marks. To overcome these difficulties, Burma was drawing on what was best in its heritage and culture, and

s'adresser à l'Assemblée. C'est par égard pour l'assemblée la plus démocratique — devant laquelle tous les Membres, anciens et nouveaux, petits et grands, sont égaux — et parce que c'est le devoir de chaque État d'apporter sa modeste contribution au moment où le monde se trouve à nouveau à la croisée des chemins de la guerre et de la paix, que la délégation birmane se fait un devoir de participer à la discussion.

Si certains commencent à douter de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies pour préserver la paix mondiale et pour maintenir la coopération entre les nations, la Birmanie, elle, a et aura toujours foi dans l'Organisation, car c'est la seule qui existe et qui soit capable d'aider le monde à traverser ce moment capital de transition dans l'histoire mondiale.

En outre, est-il juste de blâmer un instrument d'unité comme cette Organisation, alors que, par leur propre faute et par leur attitude, ses Membres n'arrivent pas à la faire fonctionner? Il est très facile de proclamer qu'on accepte les obligations de la Charte, mais il est moins facile de réaliser cet idéal.

La Birmanie a foi dans les principes de la Charte et, en conséquence, accepte une règle de conduite et un code de devoir qui doivent présider à ses rapports avec les autres nations. Elle s'engage solennellement à se soumettre à la Charte et à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de toutes les nations. Sa politique consiste à travailler au maintien de la paix mondiale et au bien-être des peuples sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec tous ses Membres, proches ou lointains.

U Ohn espère qu'il n'y aura point de malentendu à cet égard. Il n'y a pas longtemps, en effet, le Premier Ministre de Birmanie, l'Honorable Thakin Nu, a fait une déclaration dans le même sens. Il a affirmé qu'il désirait que son pays fût en rapports amicaux aussi bien avec les démocraties occidentales qu'avec les démocraties orientales. On l'a accusé faussement de vouloir rattacher la Birmanie à tel ou tel bloc. Peut-être certains Membres voudraient-ils savoir à quel bloc appartient la Birmanie, puisque c'est maintenant la mode de se livrer à des spéculations sur ce genre de questions dans les assemblées internationales.

La Birmanie appartient à un seul bloc, celui des Nations Unies, et travaille pour et en accord avec les « Quatre Grands » : les grands principes de paix, de sécurité, de justice et de bien-être.

L'Union Birmane traverse actuellement la crise de croissance d'une nation qui vient de naître. Les événements précipités et pénibles qui ont accompagné la domination étrangère et les invasions qui ont précédé cette renaissance ont naturellement laissé leur trace. Pour surmonter ces difficultés, elle puise dans le meilleur de son

adapting those political and economic ideas from abroad which suited its conditions and needs. It thus hoped to become one of the best organized democracies in the world, and a worthy Member of the United Nations.

Having recently been liberated from colonialism, Burma naturally shared the sentiments expressed by that great American, Abraham Lincoln, when he said : « No nation has the right to rule another ». So long as one people subjugated another by force or otherwise, there could be no true peace. Hence, while taking account of the work done by the Trusteeship and other Councils, Burma appealed to Members of the Assembly to help deliver from bondage those subject nations, such as Indonesia and Indochina, which were showing in no uncertain terms their desire to be free.

He believed that what was happening in parts of South East Asia was in some measure due to frustrated nationalism. Nationalism, of course, was not enough, but it was only on the foundation of national freedom that internationalism could be developed.

Asia today needed the help of Europe and the United Nations. New national States were re-emerging in Asia, and the problem facing them was whether they should follow the path that European States had trodden since the sixteenth century : the path of wars between neighbours, which twice in a lifetime had resulted in world wars.

Another problem was that of industrialization and economic development—the raising of the standard of living of millions of men and women in that part of the world. Burma, which was a granary of the rice-eating peoples, realized its responsibility in that respect and was doing everything in its power, unaided, to restore an economy upset by the Second World War.

Burma, which was one of the most war-devastated lands, had never received UNRRA aid. Perhaps it was too late to ask for that kind of help, since UNRRA no longer existed, but it hoped to receive the reparations it needed and which were its due.

Through the President, Burma had asked the interested Powers to reserve it a seat at the conference table when the peace treaty with Japan was negotiated.

He hoped it would not seem presumptuous for a new Member of the United Nations to make the following suggestions before leaving the rostrum.

héritage, dans sa culture, et s'inspire des idées politiques et économiques de l'étranger qui peuvent s'adapter à ses conditions et à ses besoins; elle espère ainsi devenir l'une des démocraties les mieux organisées du monde et un digne Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Récemment libérée du colonialisme, la Birmanie partage tout naturellement les sentiments exprimés par ce grand Américain, Abraham Lincoln, qui a dit : « Aucune nation n'a le droit d'en dominer une autre ». Tant qu'un peuple domine un autre peuple par la force ou par d'autres méthodes, il ne peut y avoir de véritable paix. Aussi la Birmanie fait-elle appel aux Membres de l'Assemblée et leur demande, en plus du travail accompli par le Conseil de tutelle et par les autres conseils, d'aider à délivrer de leurs liens ces nations sujettes, telles que l'Indonésie et l'Indochine, qui montrent de façon manifeste leur volonté d'être libres.

L'orateur estime que les événements survenus dans certaines parties de l'Asie du sud-est proviennent en partie d'un sentiment national qui ne peut se donner libre cours. Sans doute, le nationalisme n'est-il pas suffisant, mais c'est uniquement sur la base de la liberté nationale que peut se développer l'internationalisme.

L'Asie a aujourd'hui besoin de l'aide de l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies. De nouveaux États nationaux réapparaissent en Asie et le problème qui se pose est de savoir s'ils doivent s'engager dans la voie suivie par les nations européennes depuis le seizième siècle, c'est-à-dire se livrer à des guerres entre voisins, méthode qui deux fois au cours de notre vie a provoqué des guerres mondiales.

Un autre problème est celui de l'industrialisation et du développement économique; il s'agit d'élever le niveau de vie de millions de personnes qui meurent de faim dans cette partie du monde. La Birmanie, grenier des peuples consommateurs de riz, consciente de sa responsabilité dans ce domaine, fait tout ce qu'elle peut, sans aide, pour rétablir son économie désorganisée par la deuxième guerre mondiale.

L'un des pays les plus dévastés par la guerre, la Birmanie, n'a jamais reçu l'aide de l'UNRRA. Peut-être est-il trop tard pour réclamer une aide de ce genre maintenant que l'UNRRA n'existe plus, mais elle espère recevoir les réparations dont elle a besoin et qui lui sont dues.

La Birmanie demande aux Puissances intéressées, par l'intermédiaire du Président, à participer à la Conférence qui négociera le traité de paix avec le Japon.

Son représentant espère qu'il ne paraîtra pas trop présomptueux, de la part d'un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, de suggérer ce qui suit avant de quitter la tribune.

First, the question of how to maintain world peace should be given top priority in the Assembly's agenda. A beginning should be made by passing a resolution, re-affirming the principles of the Charter as embodied in the Preamble, that all the Member nations gathered at the third session of the United Nations General Assembly earnestly and sincerely desired peace, and that they would on no account go to war with one another.

Such a resolution, if truly believed and practised, would dispel doubt and despair in the hearts of mankind and would be a torch of hope for humanity.

Burma, as a small nation, was very much concerned with the maintenance of peace because it knew that inevitably the quarrels of the big Powers brought disaster to it and that the small nations always became a battlefield.

The adoption of such a resolution at the very start of the conference might dispel doubts and fears and suspicions among all Member nations and so avert the quarrels resulting from mutual accusations, vetoing and lobbying for votes. In such an atmosphere there would be give-and-take among all representatives and thereby international co-operation based on mutual understanding, sympathy and friendship would be established. Then, people would no longer have to worry about who should be admitted as a Member and who should not be, because in that state of affairs, the more Members, the greater the solidarity.

Secondly, there should be regional councils for peace and security. That idea was not new, because a subsidiary organization of the United Nations, the Food and Agriculture Organization, had already made similar arrangements. In that way, if parts of the world enjoyed peace, then the whole world would benefit; and even if war should break out in a particular region, it would probably not spread to neighbouring regions.

He prayed that the third session of the United Nations General Assembly might not be a failure, but that, on the contrary, it might settle all the pressing problems of the time, in particular, the issue of peace and war.

Mr. WANG Shih-chieh (China) began by expressing his delegation's gratitude to France for its hospitality. It would have been difficult to find a more suitable place than Paris for the

Premièrement, la question du maintien de la paix mondiale devrait avoir toute première priorité dans l'ordre du jour de cette Assemblée. Il faudrait commencer par une résolution qui affirmerait à nouveau les principes de la Charte, tels qu'ils sont énoncés dans son Préambule, en répétant et en affirmant que toutes les nations représentées à cette troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies désirent sérieusement et sincèrement la paix, et que pour aucune raison elles ne se feront la guerre.

Une telle résolution, si l'on y croyait vraiment et si on l'observait réellement, ferait disparaître dans toute l'humanité les doutes et les désespoirs qui étouffent les cœurs, elle serait le « flambeau » d'espérance de l'humanité.

La Birmanie, en tant que petit pays, est particulièrement intéressée au maintien de la paix, car elle sait que les querelles des grands entraînent inévitablement pour elle le désastre, et que les petites nations deviennent toujours un champ de bataille.

Adopter solennellement une résolution de ce genre, dès le début de cette Assemblée, pourrait dissiper les doutes, les craintes et les suspicions entre toutes les nations Membres, et ainsi éviter les querelles provenant d'accusations mutuelles de l'exercice du droit de veto et des tentatives faites pour gagner des suffrages. Dans l'atmosphère ainsi créée, il pourrait y avoir de véritables échanges entre toutes les délégations et la coopération internationale serait ainsi établie sur la base de la compréhension mutuelle, de la sympathie et de l'amitié. Les peuples n'auraient plus alors à s'inquiéter de savoir qui sera admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et qui ne sera pas admis, car dans une telle situation, plus il y a de Membres, plus forte est leur solidarité.

Deuxièmement, il devrait exister des conseils régionaux pour la paix et la sécurité. Cette idée n'est pas nouvelle, car une organisation subsidiaire des Nations Unies, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, a déjà pris des mesures de cet ordre. Ainsi, si des parties du monde jouissent de la paix, le monde entier en bénéficiera; et même au cas où une guerre viendrait à se déclencher dans une région, il est très probable qu'elle ne pourrait s'étendre aux régions voisines.

L'Onu émet le vœu que cette troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ne soit pas un échec, mais qu'elle puisse au contraire régler tous les problèmes urgents de notre temps, en particulier la question de la paix et de la guerre.

M. WANG Shih-chieh (Chine) exprime d'abord les remerciements de sa délégation à la France pour son hospitalité. Il serait difficile de trouver un lieu convenant mieux que Paris aux délibé-

Assembly's deliberations. France had played an important part in human progress and the world was still in need of all the help which the national genius of France had to offer.

In his capacity as representative of an Asiatic nation, Mr. Wang Shih-chieh conceded that the United Nations Organization had improved on the former League of Nations both with regard to the representation of the nations of Asia and the Far East, and also with regard to the active interest it had shown towards the problems of those vast areas. Asia and the Far East were still, however, insufficiently represented on the Security Council and on the Economic and Social Council. In those two organs China's was the only voice coming from the areas east of Suez.

The representative of China was pleased to note that, in the course of the past year, the problems of that part of the world had received attention from the organs of the United Nations; he mentioned, in particular, the question of the independence of Korea, the dispute between Indonesia and the Netherlands, and the work of the Economic Commission for Asia and the Far East. China was satisfied with the work accomplished.

As the Commission which was to help settle the dispute between India and Pa'istan was only just beginning its important work, nothing could yet be said on that subject. India and Pakistan, both important Members of the United Nations, were friends and neighbours of China, who hoped to see their difficulties resolved with the help of the Organization, in a conciliatory spirit and in such a way as to strengthen their mutual friendship.

The problem of Korean independence deserved the continued attention of the General Assembly. The Temporary Commission on Korea had performed an arduous task. That task had been made more difficult by non-cooperation of the USSR army of occupation in Northern Korea. Nevertheless, in spite of that lack of co-operation, the Commission had been able to contribute towards the success of free democratic elections in Southern Korea.

The former Japanese colonial administration had done nothing to prepare Korea for independence and democracy. The general elections held last spring in Southern Korea had given the Korean people its first opportunity to express its wishes with regard to the country's future. The Korean population had shown unmistakable eagerness for an independent government. More than 90 per cent of the registered electors had gone to the polls on 10 May 1948. In his report to the General Assembly,

rations de l'Assemblée. La France a largement contribué à l'œuvre de progrès humain et le monde a encore besoin de tout ce que le génie du peuple français peut lui apporter.

En qualité de représentant d'un pays asiatique, M. Wang Shih-chieh reconnaît que l'Organisation des Nations Unies marque un progrès sur l'ancienne Société des Nations, tant en ce qui concerne la représentation des peuples de l'Asie et de l'Extrême-Orient que par l'intérêt actif qu'elle porte aux problèmes de ces vastes régions. Cependant, l'Asie et l'Extrême-Orient sont encore insuffisamment représentés au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Dans ces deux organes, la voix de la Chine est la seule qui vienne des régions situées à l'Est de Suez.

Le représentant de la Chine constate avec plaisir que, au cours de l'année écoulée, les problèmes soulevés dans cette partie du monde ont fait l'objet de l'attention des organes des Nations Unies, en particulier à propos de l'indépendance de la Corée, du différend entre l'Indonésie et les Pays-Bas, et des travaux de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Chine est satisfaite du travail qui a été accompli.

La Commission qui doit aider à régler le différend entre l'Inde et le Pakistan ne faisant que commencer son important travail, on ne peut encore faire aucun commentaire à ce sujet. L'Inde et le Pakistan, Membres importants de l'Organisation des Nations Unies, sont amis et voisins de la Chine, qui espère voir leurs difficultés réglées dans un esprit de conciliation, avec l'aide de l'Organisation, et de telle sorte que leur amitié mutuelle en soit renforcée.

Le problème de l'indépendance de la Corée mérite l'attention continue de l'Assemblée générale. La Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée s'est acquittée d'une tâche ardue. Ce travail a été rendu plus difficile par la non-coopération de l'armée soviétique d'occupation en Corée du Nord. Néanmoins, malgré ce manque de coopération, la Commission a été à même de contribuer utilement à la réussite d'élections libres démocratiques en Corée du Sud.

L'administration coloniale du Japon n'avait rien fait pour préparer la Corée à l'indépendance et à la démocratie. Les élections générales en Corée du Sud, au printemps dernier, ont donné pour la première fois au peuple coréen l'occasion de se prononcer sur son destin. Les populations coréennes démontrèrent sans ambiguïté qu'elles étaient impatientes d'avoir un gouvernement indépendant. Plus de quatre-vingt-dix pour cent des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes le 10 mai 1948. Le Secrétaire général, dans son

the Secretary-General had concluded the chapter dealing with Korea by the following paragraph :

« On 25 June 1948, the Commission resolved to record as its opinion that the results of the ballot of 10 May 1948 were a valid expression of the free will of the electorate in those parts of Korea accessible to the Commission, parts in which the inhabitants constituted approximately two-thirds of the population of all Korea. »

After the elections of 10 May, the Korean people had constituted its provisional Government. The Chinese Government had considered it right to grant that Government *de facto* recognition. The speaker was glad that the United States Government and the Government of the Philippines had done the same.

The work of the Temporary Commission on Korea had not, however, been completed. Northern Korea had not been allowed to benefit from the efforts of the Commission, which had not been able to send observers north of the 38th parallel. Korea remained cut in two.

The future of Korea was linked with the peace and prosperity of the Far East and of the whole world. The Korean people, hard-working and peace-loving and with a legacy of ancient culture, deserved a recognition of its independence and unity which would enable it to contribute to the stability of the Far East. Mr. Wang Shih-chieh asked the General Assembly not to relax its efforts with regard to the Korean problem, so that Korea might be enabled to achieve full unity and total independence. The Chinese Government was doing its best to co-operate with other Member States to that end. It had no designs whatever on Korea. The more Korea became independent and prosperous, the better it was for China.

So far as Indonesia was concerned, the Security Council and its Committee of Good Offices deserved the thanks of the United Nations. War had been stopped and a truce had been maintained without any serious incidents. The way had thus been cleared for a settlement between the Netherlands Government and the Government of the Indonesian Republic. Both parties were agreed that there should be a United States of Indonesia and that the Netherlands and Indonesia should negotiate on an equal basis and be associated. Both parties were to be congratulated for having conformed to those worthy principles.

rapport à l'Assemblée générale¹, conclut par le paragraphe suivant le chapitre se rapportant à la Corée :

« Le 25 juin 1948, la Commission a décidé d'insérer au procès-verbal son opinion que les résultats du scrutin du 10 mai 1948 étaient valides et représentaient l'expression de la volonté librement exprimée du corps électoral dans les parties de la Corée accessibles à la Commission, dont la population constituait approximativement les deux tiers de la population de l'ensemble de la Corée. »

Après les élections du 10 mai, le peuple coréen a constitué son Gouvernement provisoire. Le Gouvernement de la Chine a pensé qu'il était juste qu'une reconnaissance *de facto* lui soit accordée; le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et celui des Philippines ont fait de même.

L'œuvre de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée n'est cependant pas achevée. Le nord de la Corée a été exclu du bénéfice des efforts de la Commission, qui n'a pas eu la possibilité d'envoyer ses observateurs au nord du 38° parallèle. La Corée reste coupée en deux.

L'avenir de la Corée est lié à la paix et à la prospérité de l'Extrême-Orient et du monde. Le peuple coréen, héritier d'une culture ancienne, laborieux et pacifique, mérite qu'on lui reconnaisse l'indépendance et l'unité, grâce auxquelles il contribuerait à la stabilité de l'Extrême-Orient. M. Wang Shih-Chieh demande à l'Assemblée générale de ne pas relâcher ses efforts à l'égard du problème coréen afin de permettre à la Corée d'atteindre à une complète unité et à une entière indépendance. Le Gouvernement chinois fera de son mieux pour coopérer avec les autres États Membres à cette fin. Il n'a aucune visée sur la Corée. Plus celle-ci sera indépendante et prospère mieux la Chine s'en trouvera.

En ce qui concerne la question indonésienne, le Conseil de sécurité et sa Commission des bons offices méritent les remerciements des Nations Unies. La guerre a été arrêtée, une trêve sans incident important maintenue. Ainsi a été préparée la voie à un règlement entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie. Les deux parties sont d'accord pour qu'il y ait des États-Unis d'Indonésie et pour que les Pays-Bas et l'Indonésie traitent d'égal à égal et s'associent. Que les deux parties soient félicitées pour s'être rangées à ces grands principes.

¹ See Official Records of the third session of the General Assembly, Supplement No. 1, page 35.

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, supplément n° 1, page 37.

Serious difficulties had arisen in the implementation of the « Renville » Agreement, principally in connexion with procedural questions, and those difficulties had been more aggravated because the Committee of Good Offices had bound itself with non-elastic rules. Without minimising the difficulties ahead it was not permissible for the leaders of the two parties to let questions of procedure block the way towards the establishment of peace and democracy.

In that connexion, Mr. Wang Shih-chieh pointed out that, a year ago, Her Majesty Queen Wilhelmina had proclaimed to the world that colonialism was dead. That statement was a perfect expression of the spirit of the age, and he would like to recall the essence of it. National aspirations towards freedom must be recognized by all. While it should be acknowledged that all peoples had the right of self-determination, it was to be hoped that nationalism would not take abnormal, exaggerated or anti-international aspects.

He added that China was glad that Indonesia was about to achieve political freedom. It was to be hoped that that freedom would be followed by orderly progress, actuated by a spirit of co-operation with Indonesia's close neighbours as well as with distant friends, and especially with the Netherlands, to which it would inevitably remain attached by many common bonds.

The Economic and Social Council's Economic Commission for Asia and the Far East had a unique place among the numerous subsidiary organs of the United Nations, for to it was entrusted the task of promoting the economic progress of the peoples of Asia and the Far East, numbering one half of the human race. China and her neighbours were crying for the benefits of modern science and technology. In Asia and the Far East poverty was the primary problem. If there was one war that was worth fighting by the entire world, it was the war against want.

The main responsibility for economic advancement in Asia and the Far East naturally lay with the peoples and Governments of that region, but the industrially more advanced countries could do much to help.

While hoping that the economic development of Asia would be hastened by international co-operation, Mr. Wang Shih-chieh thought that other countries should not interfere with the social and economic systems, which the peoples themselves wished to adopt and develop. There was nowhere a ready-made social system suitable for export to Asia, which deserved and would struggle to maintain the right to develop

De sérieuses difficultés se sont élevées dans l'application de l'Accord du « Renville », principalement au sujet des questions de procédure, et ces difficultés ont été aggravées parce que la Commission des bons offices s'est liée par un règlement trop rigide. Sans méconnaître les difficultés qui restent à surmonter, il n'est pas admissible que les dirigeants des deux parties laissent des questions de procédure faire obstacle à l'établissement de la paix et de la démocratie.

A ce propos, M. Wang Shih-chieh rappelle que, il y a un an, Sa Majesté la reine Wilhelmine a déclaré au monde que le colonialisme était mort. Cette déclaration résumait parfaitement l'idéal de l'ère actuelle et l'orateur désire en rappeler l'essentiel : les aspirations nationales à la liberté doivent être reconnues par tous. En reconnaissant à tous les peuples le droit de disposer d'eux-mêmes on pourra espérer que le nationalisme ne prendra pas des aspects anormaux, exagérés ou anti-internationaux.

L'orateur ajoute que la Chine se réjouit de voir l'Indonésie sur le point d'acquiescer sa liberté politique. Il exprime l'espoir que cette liberté fera naître un progrès ordonné, animé par un esprit de coopération avec les proches voisins de l'Indonésie, aussi bien qu'avec ses amis éloignés, particulièrement avec les Pays-Bas auxquels, inévitablement, elle restera attachée par tant de liens communs.

Parmi les nombreux organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient du Conseil économique et social occupe une place unique; elle a pour tâche de favoriser le progrès économique chez les peuples de l'Asie et de l'Extrême-Orient, peuples qui constituent la moitié du genre humain. La Chine et les pays voisins réclament les bénéfices de la science et de la technologie modernes. En Asie et en Extrême-Orient, la pauvreté est un problème primordial. Et s'il est une guerre qui mérite que le monde entier y participe, c'est bien la guerre contre la misère.

La responsabilité principale pour le développement économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient appartient naturellement aux peuples et aux Gouvernements de ces régions, mais les pays industriellement plus avancés peuvent aussi apporter une contribution importante.

Tout en espérant que le développement économique de l'Asie sera hâté par la coopération internationale, M. Wang Shih-chieh pense que les autres pays ne doivent pas intervenir dans les régimes sociaux et économiques que les populations désirent elles-mêmes adopter et développer. Il n'y a nulle part de système social tout fait qui puisse être exporté en Asie, laquelle mérite le droit de créer un système social conforme

a social system in accordance with its own needs and its own ideas of justice.

The Economic Commission for Asia and the Far East had held three sessions. Its chief task seemed to be to promote economic development. It would have to begin by collecting information but it was to be hoped that its activities would not become purely academic in character. Though it had to hold conferences and adopt resolutions, those resolutions ought not to remain a dead letter.

At its last session in India, the Commission had recommended the establishment of a Bureau of Flood Control and that recommendation had been approved by the Economic and Social Council. The problem affected the lives of millions of human beings living in the basin of the great rivers in Asia and the Far East, and it was greatly to be hoped that the work would be started as soon as possible and would show what could be done by, constructive co-operation under the auspices of the United Nations.

In its manifold activities the Economic and Social Council had made bold efforts in two fields : in the removal of trade barriers and the promotion of freedom of information. That work had resulted in agreements or draft conventions. China had given its heartfelt support to those constructive efforts of the United Nations. The Chinese delegation thought that, in order to promote the work of the Economic and Social Council, Member States ought always to be ready, so far as possible, to subordinate national interests to the needs of international co-operation.

The report submitted by the Interim Committee,¹ which had been asked by the previous session of the General Assembly to study the question of the veto² showed that conscientious work had been done.

The Interim Committee's recommendations on that subject deserved the Assembly's attention. The Committee had singled out a number of possible Security Council decisions which it considered to be procedural in character and therefore not subject to the veto. It had also mentioned certain decisions which, in its opinion, were less likely to involve political considerations and might therefore be taken without applying the unanimity rule. It had also suggested rules for the exercise of the veto, rules which it considered the permanent members of the Secur-

à ses besoins et à sa conception de la justice, et luttera pour conserver ce droit.

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a tenu trois sessions. La tâche principale de la Commission semble être de favoriser le développement économique. La Commission devra commencer par réunir des faits et des documents, mais il faut espérer que son activité ne prendra pas un caractère purement académique. Elle doit tenir des conférences, adopter des résolutions, mais il ne faut pas que ces résolutions restent lettre morte.

Lors de sa dernière session tenue dans l'Inde, la Commission a recommandé la création d'un Bureau de contrôle des inondations, recommandation que le Conseil économique et social a approuvée. Il s'agit d'une question qui affecte l'existence de millions d'êtres humains dans les bassins des grands fleuves de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et il est hautement désirable que ces travaux commencent dès que possible et montrent ce que peut faire une coopération constructive sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ses multiples activités, le Conseil économique et social a fait des efforts hardis dans deux champs d'action : la suppression des barrières commerciales et la liberté de l'information. Ces travaux ont abouti à des accords ou à des projets de convention. La Chine a soutenu de toute son ardeur ces efforts constructifs de l'Organisation des Nations Unies. La délégation de la Chine estime que, pour faire avancer les travaux du Conseil économique et social, les États Membres doivent toujours être prêts à subordonner, dans la mesure du possible, les considérations nationales aux besoins de la coopération internationale.

Le rapport soumis par la Commission intérimaire¹, chargée par l'Assemblée générale, lors de sa dernière session, d'étudier le problème du veto², montre qu'un travail consciencieux a été accompli.

A cet égard, les recommandations de la Commission intérimaire méritent toute l'attention de l'Assemblée. La Commission a isolé un certain nombre de décisions possibles du Conseil de sécurité, qu'elle considère comme étant des questions de procédure, qui, par conséquent, ne devraient pas être soumises au droit de veto; elle a indiqué en outre un certain nombre de décisions qu'elle considère comme étant moins sujettes à des considérations politiques et qui, de ce fait, pourraient être affranchies de la règle de l'unanimité. Elle a suggéré aussi des règles qui

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Supplement No. 10.

² See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Resolutions, No. 117 (II).

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, supplément n° 10.

² Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, Résolutions, n° 117 (II).

ity Council ought normally to have followed. It seemed that the adoption of some of the Interim Committee's recommendations would help to eliminate some abuses.

In the opinion of the Chinese Government, the right of veto had been laid down in the Charter in order to ensure that important decisions taken by the Security Council should have the maximum authority. That was to have raised, not lowered, the prestige of the United Nations. Nevertheless the abuse of that right would reduce the most important organ of the United Nations to a state of paralysis. The permanent members should therefore exercise restraint in its use and respect any limitations on its application which a rational interpretation of the terms of the Charter might impose.

The maintenance of peace could not be achieved by one single effort or one single organization. The problem was as old as history and had been greatly influenced by politics, economics and strategy.

In the course of three thousand years of its history, China had known the problems of war and peace in all their aspects. Sometimes victorious, at other times conquered, China had never committed the crime of attempting to impose an ideology. China had always left other peoples free to practice their own religion and to follow economic and political systems of their own choice. The problem of peace today was a problem of ideological conflict. With the possible exception of the period of the Thirty Years War, relations between States had never been so seriously complicated by ideological considerations as they were at the present time. The conflict arose from the false assumption that the peoples of the world must choose between communism and capitalism. There were, in fact, other possibilities. China, for example, believed in a principle called by the founder of the Chinese Republic the principle of the people's livelihood; and that principle could not be identified with either communism or capitalism.

The imposition of any ideology, on any people, by whatever means, was both impossible and dangerous. People would have to learn again, in the middle of the twentieth century, what the European peoples had learned in the middle of the seventeenth century : tolerance. Differences between churches naturally continued to exist and there were real differences of opinion which peoples could evaluate according to their own lights. But civilized society had learned that it was possible to worship God in different ways, and, just as it was everybody's

devraient être appliquées à l'exercice du droit de veto, règles que — de l'avis de la Commission — les membres permanents du Conseil de sécurité auraient dû normalement suivre. Il semble que quelques-unes des dispositions recommandées par la Commission intérimaire permettraient d'éliminer certains abus.

Le Gouvernement chinois estime que le droit de veto est inscrit dans la Charte afin d'assurer le maximum d'autorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil de sécurité de prendre une décision importante. Cela devait rehausser le prestige de l'Organisation des Nations Unies, non l'abaisser. Cependant, l'abus de ce droit risque de réduire à la paralysie l'organe le plus important de l'Organisation. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent donc user de ce droit avec modération et respecter les limitations qui pourraient y être apportées par une interprétation rationnelle des termes de la Charte.

Le maintien de la paix ne peut résulter d'un simple effort ou d'une simple organisation. Le problème est aussi vieux que l'histoire, et la politique, l'économie et la stratégie ont exercé sur lui une grande influence.

Au cours des trois mille ans de son histoire, la Chine a connu sous tous leurs aspects les problèmes de la guerre et de la paix. Parfois victorieuse, parfois conquise, la Chine n'a jamais commis le crime de vouloir imposer une idéologie. Elle a, à toutes les époques, laissé les autres peuples libres de pratiquer leur religion ou d'adopter les régimes économiques et politiques de leur choix. Le problème de la paix tel qu'il se présente aujourd'hui est celui d'un conflit idéologique. A l'exception peut-être de la Guerre de Trente ans, à aucune époque les relations entre les États n'ont été compliquées de manière aussi grave qu'elles le sont aujourd'hui par des considérations idéologiques. Ce conflit naît de l'hypothèse fausse que les peuples du monde doivent choisir entre le communisme et le capitalisme. En fait, il y a d'autres possibilités. La Chine, par exemple, croit en un principe, appelé par le fondateur de la République chinoise le Principe de l'existence du peuple, principe qui n'est identifiable ni avec le communisme ni avec le capitalisme.

Imposer une idéologie quelconque à un peuple quelconque, par quelque moyen que ce soit, est à la fois impossible et dangereux. Il faut réapprendre, en plein vingtième siècle, ce que les peuples européens apprirent dès le milieu du dix-septième siècle : la tolérance. Naturellement, les différences entre les églises persistent et il y a des différences réelles que les peuples peuvent juger à leur manière. Mais la société civilisée a appris que les peuples peuvent adorer Dieu de différentes façons. De même que chacun a le devoir de respecter les pratiques religieuses des

duty to respect the religious practices of others, so also should it be possible to admit different economic and social systems.

That did not mean that the world should have no common faith. All the Members should indeed subscribe to the fundamental ideas of the United Nations Charter, in which all should have faith, but the Charter also laid down that tolerance ought to be practiced. If world peace was to be preserved, the present ideological warfare would have to give way to tolerance and every effort would have to be made to strengthen the authority of the United Nations, whose Charter had been solemnly accepted and signed by all. If any Member State, and particularly a permanent member of the Security Council, were content with a weak United Nations, that State could not be sincere in declaring its desire for world peace.

Mr. Wang Shih-chieh recalled that he had already pointed out, during the second session of the Assembly, that the United Nations had reached a point where its existence hung in the balance. The events of the past twelve months had done little to allay anxiety. The situation seemed in fact even more serious than a year ago. The Assembly was meeting in circumstances no better than those of 1939 and the Organization's responsibility in the matter of universal peace was therefore heavier and of greater urgency.

In conclusion, Mr. Wang Shih-chieh said : « It is only through greater tolerance towards each other and a fuller awareness of responsibilities under the Charter, that there can be hope for the dawn of the day of true unity among the nations. China will dedicate herself to that noble task with a determination second to none. »

Mr. Louw (Union of South Africa) expressed his thanks to France on behalf of his Government for the hospitality extended to the delegation of the Union of South Africa.

He recalled that the Huguenots of his country were linked by racial ties with France and wished to take the opportunity to express his Government's good wishes to the French Government and people.

The third session of the General Assembly of the United Nations was being held in an atmosphere of international uncertainty and tension, which was bound to affect its work. The present session might show how effective the United Nations could be as an instrument for the safeguarding of peace among the nations. It was also possible that its future might be decided by the spirit which animated its deliberations and by the decisions which it might or might not take.

In these circumstances he considered it was in the United Nations' interests that in the

autres, chacun doit aussi admettre des systèmes économiques et sociaux différents.

Cela ne veut pas dire que le monde ne doive pas avoir de croyance commune. Certes, tous les Membres doivent souscrire à l'idée fondamentale de la Charte des Nations Unies, en laquelle tous doivent avoir foi, mais d'après laquelle il faut aussi pratiquer la tolérance. Pour que la paix du monde soit préservée, la guerre idéologique actuelle doit faire place à la tolérance et tous les efforts être faits pour renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte a été solennellement acceptée et signée par tous. Un État Membre, et spécialement un membre permanent du Conseil de sécurité, qui s'accommode d'une Organisation faible, n'est pas sincère quand il proclame son désir d'une paix mondiale.

M. Wang Shih-chieh rappelle que, lors de la deuxième session de l'Assemblée générale, il disait déjà que l'Organisation des Nations Unies avait atteint un point où son existence même était en jeu. Les événements de ces douze derniers mois n'ont guère atténué l'anxiété. La situation apparaît même plus grave qu'il y a un an. La réunion de l'Assemblée générale a lieu à un moment qui n'est pas meilleur que 1939. La responsabilité de l'Organisation au regard de la paix universelle est, par conséquent, plus lourde et d'une urgence accrue.

Et l'orateur conclut : « Ce n'est que par une plus grande tolérance à l'égard des uns et des autres et une conscience plus haute de nos responsabilités, aux termes de la Charte, que nous pouvons espérer voir se lever le jour où les nations seront sincèrement unies. Dans cette noble tâche, la Chine ne le cède à nul autre par sa détermination et son dévouement. »

M. Louw (Union Sud-Africaine) remercie la France, au nom de son Gouvernement, de l'hospitalité offerte à la délégation de l'Union Sud-Africaine.

Il rappelle que des liens de race rapprochent de la France les Huguenots de son pays, et profite de cette occasion pour exprimer au Gouvernement et au peuple de France les vœux que forme pour eux l'Union Sud-Africaine.

La troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit dans une atmosphère d'incertitude et de tension internationales qui doit inévitablement influencer ses délibérations. Il se peut que cette session permette de juger de l'efficacité de l'Organisation en tant qu'instrument de sauvegarde de la paix parmi les nations. Il se peut également que l'avenir de l'Organisation des Nations Unies soit déterminé par l'esprit qui présidera aux discussions et par les décisions qui seront ou ne seront pas prises.

Étant donné ces circonstances, M. Louw estime que, dans l'intérêt de l'Organisation des Nations

general debate problems should be faced squarely and opinions freely expressed. The gravity of international disputes or the importance of the problems to which such disputes gave rise must not be glossed over by the adoption of solutions which were mere expedients and served only to aggravate the fundamental disease. Discussion should take place in an atmosphere of complete freedom; it was in that spirit that he would take part in the General Assembly's debate.

It would be appropriate and useful to look back and consider to what extent the United Nations had come up to the expectations of its founders. It was time to take stock of the situation. There was an increasing tendency, however regrettable, to consider that the results achieved in the past three years did not permit any optimism regarding the future of the United Nations.

In view of the dominating rôle played by the Security Council in the affairs of the United Nations, it was perhaps expedient to consider its performance and record as one of the main criteria of its success or failure. There was unfortunately little ground for satisfaction. The work of the Security Council appeared to the public to be nothing more than a series of continual dissensions, charges and countercharges, in an atmosphere of mutual distrust and intrigue. The world had followed the disappointing course of this work over the past three years with a growing feeling of disillusionment, frustration, and even exasperation; this was particularly true of the smaller nations, which had hoped against hope that the United Nations would succeed where the League of Nations had failed.

In taking stock of the situation, it was necessary to go back to the time when the Charter had been drawn up, to San Francisco. The idea which had inspired the founders of the United Nations had been the establishment of an effective organization for the maintenance of international peace and security. The world had just experienced a war from which few nations had emerged unscathed and which had threatened to destroy civilization itself. In an atmosphere still charged with poignant memories of six years of war and suffering, an attempt had been made to create international conditions such as would enable mankind to live in peace and the peoples of the world to work out their destiny in harmony and co-operation.

He would recall that the Charter had been drawn up by the representatives of the great Powers and could not be amended without their unanimous consent. In drawing up the Charter

Unies, les problèmes doivent être posés sans ambages et les opinions exprimées franchement au cours de la discussion générale. Il ne faudrait pas se leurrer sur la gravité des différends internationaux ou sur l'importance des problèmes qu'ils soulèvent, en adoptant des solutions qui ne sont que de simples expédients et ne font qu'aggraver le mal fondamental. Il faut que l'on discute en toute liberté; c'est dans cet état d'esprit qu'il prendra part aux débats de l'Assemblée générale.

Il serait non seulement approprié, mais utile de jeter un coup d'œil en arrière, de se demander dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies a répondu aux espoirs de ses fondateurs, et de faire le bilan de la situation. Or, si regrettable que puisse être cette constatation, il n'en reste pas moins qu'on a de plus en plus tendance à considérer que le bilan des trois années écoulées ne permet pas d'être optimiste quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

Étant donné le rôle dominant joué par le Conseil de sécurité dans les affaires des Nations Unies, il n'est peut-être pas inopportun d'examiner son œuvre et les fruits qu'elle a portés; c'est là l'un des critères essentiels pour évaluer le succès ou l'échec des travaux de l'Organisation. Malheureusement, il n'y a guère de raisons de s'en montrer satisfait. Dans l'esprit du public, les travaux du Conseil ne semblent qu'une série de dissensions continues, d'accusations et de contre-accusations, dans une atmosphère de méfiance réciproque et d'intrigue. Le monde a suivi l'évolution décevante de ces travaux depuis trois ans; il en éprouve un sentiment croissant de désolation, d'impuissance et même d'exaspération, surtout les petites nations qui avaient espéré, malgré tout, que l'Organisation des Nations Unies réussirait là où la Société des Nations avait échoué.

Si l'on veut faire le bilan de la situation, il faut remonter à l'époque où a été élaborée la Charte, à San-Francisco. L'idée dominante, dans l'esprit des fondateurs de l'Organisation, était l'établissement d'un organisme efficace destiné à maintenir la paix et la sécurité internationales. Le monde venait de subir une guerre d'où peu de nations étaient sorties indemnes et qui avait, en fait, menacé de détruire la civilisation elle-même. Dans une atmosphère lourde encore des poignants souvenirs de six années de guerre et de souffrance, on cherchait à créer des conditions internationales qui permettraient à l'humanité de vivre en paix et aux peuples du monde d'accomplir leur destin dans l'harmonie et la coopération.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine rappelle que la Charte a été rédigée par les représentants des grandes Puissances et que des amendements ne peuvent y être apportés qu'avec

they had accorded to themselves a dominating position in the Organization. These provisions were reluctantly accepted by the smaller nations, who were told that this was the only means of safeguarding collective security.

The acceptance by the smaller nations of this status of political inequality had been regarded as an act of faith, but that acceptance had perhaps rather been dictated by a sense of despair combined with a fervent hope that the great Powers, with the devastations of the Second World War only just behind them, would, at last, appreciate how bitter were the fruits of power politics and would be prepared to work in the interests of peace and international co-operation. It was none the less a fact that the Charter had conferred on the great Powers prerogatives which were not shared by the smaller Powers and that this had been decided with the consent of these smaller Powers, with the assurance that this sacrifice would be in the interests of all nations.

The prerogatives thus conferred imposed upon the great Powers definite obligations in the conduct of international affairs. Any failure to fulfil these obligations would be equivalent to a breach of faith and to a betrayal of the confidence placed in them by the smaller Powers in accepting the Charter in its present form.

One of the essential features of the Charter was the unanimity rule applicable to the great Powers. It had been emphasized that this rule was one of the cardinal principles of the security provisions contained in the Charter and it was in that spirit that it had been accepted by the smaller nations, despite their grave misgivings. Experience had unfortunately shown that those misgivings had been well founded. Indeed the desired unanimity had often not been achieved. On the other hand the international situation was deteriorating and world peace was again being threatened. The smaller Powers might well ask whether their act of faith had been justified.

He would now turn to the role of the General Assembly. As originally conceived, the General Assembly was, according to Article 1, paragraph 4 of the Charter, to have been «a centre for harmonizing the actions of nations in the attainment of these common ends.»

It might be asked whether the Assembly had fulfilled the hopes placed in it or whether it had not rather become a centre of discord. It was a fact that certain States had made use of the General Assembly and of its Committees as a platform for the delivery of violent attacks

le concours unanime de celles-ci. En rédigeant la Charte, les grandes Puissances se sont accordé une position dominante dans l'Organisation. Ces stipulations ont été acceptées à regret par les nations plus petites, auxquelles on avait expliqué que c'était là le seul moyen d'obtenir la sécurité collective.

L'acceptation, par les nations plus petites, de ce statut politique inégal a été considérée comme un acte de foi. Or, cette acceptation a plutôt été dictée par un sentiment de désespoir joint à un espoir fervent que les grandes Puissances, qui sortaient à peine des devastations de la deuxième guerre mondiale, comprendraient enfin combien les fruits de la politique de force étaient amers, et qu'elles seraient prêtes à travailler dans l'intérêt de la paix et de la coopération internationales. Quoi qu'il en soit, le fait est que la Charte confère aux grandes Puissances certaines prerogatives qui ne sont pas partagées par les Puissances plus petites, et que cela a été décidé avec le consentement de ces dernières et avec l'assurance que ce sacrifice servirait les intérêts de toutes les nations.

Les prerogatives ainsi conférées imposent aux grandes Puissances des responsabilités précises dans la conduite des affaires internationales. Ne pas s'acquitter de ces obligations équivaldrait pour elles à un manque de parole et à une trahison de la confiance que les petites nations leur ont manifestée lorsqu'elles ont accepté la Charte sous sa forme actuelle.

L'un des traits essentiels de la Charte est la règle de l'unanimité, dont bénéficient les grandes Puissances. On a fait ressortir que cette règle constituait un des principes primordiaux des dispositions de sécurité contenues dans la Charte, et c'est dans cet esprit qu'elle a été acceptée, malgré de fortes appréhensions, par les petites nations. L'expérience a malheureusement démontré que ces appréhensions étaient justifiées. En effet, l'unanimité espérée n'a souvent pas été atteinte. D'autre part, la situation internationale s'aggrave et, une fois de plus, des menaces à la paix du monde apparaissent. Les petites Puissances peuvent donc, à bon droit, se demander si leur acte de foi était justifié.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine examine ensuite le rôle joué par l'Assemblée générale. Telle qu'elle a été conçue, à l'origine, l'Assemblée générale devait être, selon les termes mêmes de l'Article premier, paragraphe 4, de la Charte, «un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.»

On peut se demander si l'Assemblée a répondu aux espoirs placés en elle ou si elle ne s'est pas plutôt transformée en un centre de discord. C'est un fait : certains États se servent de l'Assemblée générale et de ses Commissions comme d'une tribune de laquelle ils se livrent à des

upon other Member States, attacks which could only exacerbate feeling and give rise to international tension.

Even more serious had been the use made of the General Assembly and its Committees for ideological propaganda and for poisoning relations between European and non-European races.

Attempts had been and were still being made both in the Councils of the Organization and in the General Assembly itself, to intervene in the domestic affairs of Member States. At the present stage, the United Nations could hardly afford to alienate the sympathy of Member States by adopting resolutions involving unjustifiable limitations on the sovereignty of States, to which no Member State could reasonably submit and which constituted in effect a violation of the basic principles of the Charter. National pride and the right to conduct their own affairs were not merely the prerogatives of the great Powers. Smaller States were equally jealous of their sovereignty and prestige.

He would also point to another tendency, that of extending the provisions of the Charter by means of resolutions and of criticizing certain Member States for their failure to respect such resolutions, thereby creating the impression that a recommendation of the General Assembly carried the same weight and authority as an enactment of a world parliament.

He thought the facts to which he had referred tended not only to increase international friction but also to undermine the authority and prestige of the Organization itself. If that course of action were persisted in, the result would be a total loss of confidence and, eventually, the decline and collapse of the Organization.

When the Parliament of the Union of South Africa had discussed the ratification of the United Nations Charter, grave doubts and even misgivings had been expressed on the score of certain of its provisions. In spite of these misgivings and hesitations ratification had been agreed to, since it was felt that something had to be done to avert another conflagration. It was also hoped that after the recent experience of a devastating world war, those who had assumed charge of world affairs would not permit power politics to prevail over common sense.

The trust which the Union of South Africa had placed in the United Nations had been somewhat

attaques violentes contre d'autres États Membres. Ces attaques ne peuvent qu'exacerber les passions et susciter des tensions internationales.

Plus grave encore est le fait que l'on se sert de l'Assemblée générale et de ses Commissions pour faire de la propagande idéologique et pour empoisonner les relations entre les races européennes et non européennes.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine signale les tentatives qui ont été faites et qui sont encore faites, tant au sein des Conseils de l'Organisation qu'au sein de l'Assemblée elle-même, pour s'immiscer dans les affaires intérieures des États Membres. Il déclare que l'Organisation des Nations Unies ne peut guère, pour le moment, courir le risque de s'aliéner la sympathie des États Membres en adoptant des résolutions qui impliquent des limitations injustifiables de la souveraineté d'un État, limitations auxquelles aucun État Membre ne pourrait raisonnablement se soumettre et qui constituent, en fait, une violation des principes fondamentaux de la Charte. La fierté nationale, ainsi que le droit de conduire ses propres affaires, ne sont pas uniquement les prérogatives des grandes Puissances. Les petits États sont également jaloux de leur souveraineté et de leur prestige.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine désire attirer l'attention des Membres de l'Assemblée sur une autre tendance qui consiste à compléter les dispositions de la Charte par des résolutions et à critiquer certains États Membres parce qu'ils n'ont pas respecté ces résolutions, donnant ainsi l'impression qu'une recommandation de l'Assemblée générale a le poids et l'autorité d'une loi votée par un parlement mondial.

M. Louw estime que les faits qu'il vient de relater tendent non seulement à accroître les tensions internationales, mais aussi à saper l'autorité et le prestige de l'Organisation elle-même; si on persiste dans cette voie, le résultat sera une perte totale de confiance et, pour finir, le déclin et l'écroulement de l'Organisation.

Lorsque le Parlement de l'Union Sud-Africaine discuta de la ratification de la Charte des Nations Unies, de graves doutes et même des inquiétudes furent exprimés à l'égard de certaines des dispositions de ce document. La Charte fut cependant ratifiée, en dépit de ces inquiétudes et de ces hésitations, parce qu'on avait le sentiment que quelque chose devait être fait pour éviter une autre conflagration. On espérait également que, après les expériences récentes d'une guerre mondiale dévastatrice, ceux qui avaient assumé la charge et la responsabilité des affaires mondiales ne permettraient pas que la politique de force l'emportât sur le bon sens.

La confiance que l'Union Sud-Africaine avait placée en l'Organisation des Nations Unies a été

shaken, but it was fully conscious of the fact that the United Nations was at present the only available international organ for the preservation of peace.

The Government of the Union of South Africa was anxious to collaborate with other nations for the promotion of peace and would continue to support the United Nations in so far as that Organization was able to function to that end. It was not unmindful of the fact there were some items on the credit side of the United Nations account, both as regards intervention in certain international disputes and in the humanitarian sphere.

The Government of the Union of South Africa was prepared to recognize the successes achieved, but the activities concerned were subsidiary to the main purpose of the United Nations, which was that of establishing world peace and of averting the conflagrations which had resulted in two world wars in the course of the past thirty-five years.

If, therefore, the United Nations continued on the road it had hitherto followed, the Union of South Africa might have to consider whether it was in its interest to remain a Member of the Organization.

Only frank discussion of problems squarely faced could avert the inevitable — the final collapse of the United Nations and a return to power politics with all its attendant evils of war, devastation and untold human suffering.

Mr. RASMUSSEN (Denmark) stressed the fact that one of the factors which had helped to prevent world recovery after the war was the poverty as well as the lack of goods in large parts of Europe and Asia. That factor had affected both the vanquished — that was the former oppressors — and several of the victors. That was why Denmark had heartily welcomed the initiative taken in 1947 by Mr. Marshall, Secretary of State of the United States of America, which had led to the offer of generous American aid for the reconstruction of Europe on the condition that that reconstruction was based on the co-operation of the countries of Europe.

Denmark had hoped that all European countries would be able to take part in that work of reconstruction. Although that hope had not been realized, he looked forward very optimistically to the reconstruction of Europe and of the world which would result from the accomplishment of the Marshall Plan.

quelque peu ébranlée; toutefois, l'Union est pleinement consciente du fait que cette institution est, en ce moment, le seul organisme international dont disposent les nations pour maintenir la paix.

Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine tient à collaborer avec les autres nations pour favoriser le développement de la paix, et, dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies est à même de fonctionner pour atteindre ce but, il continuera à lui accorder son appui. Il n'ignore d'ailleurs pas que certains résultats peuvent être portés au crédit de l'Organisation, soit en ce qui concerne son intervention dans certains conflits internationaux, soit sur le plan humanitaire.

Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine est prêt à reconnaître les succès ainsi obtenus. Néanmoins, ce sont là des activités secondaires si on les compare à l'activité essentielle de l'Organisation, qui est d'établir la paix universelle et d'empêcher les conflagrations qui ont entraîné deux guerres mondiales au cours des dernières trente-cinq années.

C'est pourquoi, si l'Organisation des Nations Unies persiste dans la voie qu'elle a suivie jusqu'ici, l'Union Sud-Africaine pourrait être amenée à se demander s'il est de son intérêt de continuer à faire partie de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant de l'Union Sud-Africaine termine en déclarant que seule une discussion franche des problèmes nettement posés peut empêcher l'inévitable : l'écroulement final de l'Organisation des Nations Unies et le retour à la politique de force, avec les maux qui en découlent, la guerre, la dévastation et d'indicibles souffrances pour l'humanité.

M. RASMUSSEN (Danemark) souligne que l'un des facteurs qui ont contribué à empêcher le monde de se rétablir après la guerre est la misère ainsi que la pénurie de marchandises qui ont sévi dans des parties considérables de l'Europe et de l'Asie et qui ont atteint tant les vaincus, c'est-à-dire les anciens oppresseurs, que plusieurs de leurs vainqueurs. C'est pourquoi le Danemark a salué avec joie l'initiative qu'a prise en 1947 le général Marshall, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, et qui a conduit à l'offre d'une généreuse aide américaine pour la reconstruction de l'Europe, sous réserve que cette reconstruction puisse s'appuyer sur la coopération des pays européens.

Le Danemark avait espéré que tous les pays européens pourraient participer à cette œuvre de reconstruction. Bien que cet espoir ne se soit pas réalisé, c'est avec beaucoup d'optimisme qu'il envisage l'aide pour la reconstruction de l'Europe et du monde qui résultera de la réalisation du Plan Marshall.

Denmark, however, did not exclude other possibilities of wider European co-operation. The Danish Government was prepared to examine with other Powers the possibility of taking part in any other form of economic co-operation for the benefit both of all countries and of each individual country.

The economic situation after the second World War differed from that which followed the first World War in that production, despite considerable destruction, had recovered much more quickly after the last war than it had after the first.

In regard to the organization of international trade, Mr. Rasmussen noted that many rays of hope had appeared. Thus, during the past year, negotiations had taken place under the auspices of the United Nations in the matter of commercial and tariff policy — negotiations which might be of considerable importance to the development of foreign trade as soon as the first transitional difficulties had been surmounted. In the first place, there were the Havana negotiations, resulting in the drafting of a series of rules of commercial policy, which Denmark hoped would succeed in preventing a repetition of the policy of trade restrictions which characterized the years 1930 to 1940. There were also the negotiations on customs tariffs, which had taken place at Geneva between the countries adhering to the General Agreement on Tariffs and Trade concluded a year ago.

Efforts had not been merely directed towards the creation of better conditions for foreign trade in the future. During the past year a number of European countries had worked energetically to solve the problems of the transitional period by co-ordinating the attempts made by the various countries to rebuild their own economy. The results were already noticeable.

On the whole, the various countries were agreed that it was necessary to seek an increase in foreign trade as well as a better distribution of work among countries. It was merely a question of knowing what were the best means of reaching that goal.

The representative of Denmark drew the attention of the Members of the General Assembly to two particular points. First, there was the effort made during the past year to facilitate the convertibility of currency among the nations of Europe. If that convertibility were accompanied by a rise in production and a more liberal trade policy, there was a real chance of a greater exchange of goods and a distribution of work ensuring better results.

Le Danemark n'exclut cependant pas d'autres possibilités d'une coopération européenne plus étendue. Le Gouvernement danois est prêt à examiner avec d'autres Puissances la possibilité de prendre part à toute autre forme de coopération économique, au profit tant de l'ensemble des pays que de chaque pays en particulier.

La situation économique consécutive à la deuxième guerre mondiale diffère de celle qui a succédé à la première en ce que, malgré les destructions considérables, la production a repris beaucoup plus rapidement après la dernière guerre qu'après la première.

En ce qui concerne l'organisation du commerce international, M. Rasmussen relève que beaucoup de lueurs d'espoir sont apparues. C'est ainsi que, au cours de l'année écoulée, des négociations ont eu lieu, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en matière de politique commerciale et douanière, négociations qui pourront avoir une importance considérable pour le développement du commerce extérieur, dès qu'auront été surmontées les premières difficultés de la transition. Il s'agit, en premier lieu, des négociations de La Havane, qui ont abouti à la rédaction d'une série de règles de politique commerciale. Le Danemark espère que ces règles réussiront à empêcher un renouvellement de la politique de restrictions au commerce des années 1930 à 1940. Il s'agit aussi des négociations relatives aux tarifs douaniers, qui ont eu lieu à Genève entre les pays ayant adhéré à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, conclu il y a un an.

Les efforts n'ont pas été consacrés uniquement à la création de meilleures conditions d'avenir pour le commerce extérieur. Au cours de l'année écoulée, un certain nombre de pays européens ont énergiquement travaillé à résoudre les problèmes de la période de transition, en coordonnant les tentatives faites par les divers pays pour rétablir leur économie propre, et l'on peut déjà enregistrer des résultats.

Dans l'ensemble, ces pays sont d'accord pour estimer qu'il faut rechercher l'augmentation du volume des échanges ainsi qu'une meilleure répartition du travail entre les pays. La question est seulement de savoir quels sont les moyens à employer pour parvenir à ce but.

Le représentant du Danemark attire l'attention des Membres de l'Assemblée générale sur deux points particuliers. C'est, en premier lieu, l'effort accompli au cours de l'année écoulée en vue de rendre plus aisée la convertibilité entre les devises des pays européens. Si cette convertibilité va de pair avec une plus grande production et une politique commerciale plus libre, il y a de réelles chances d'arriver à un échange plus considérable de marchandises et à une répartition du travail assurant un meilleur rendement.

The second measure to be taken would be the extension of that convertibility to include the dollar. But that was only possible if the European countries as a whole succeeded in balancing their payments with the dollar area, and, as the Economic Commission for Europe had stated at Geneva, that problem would be difficult to solve unless ways of increasing commercial exchanges between Western and Eastern Europe were found, those exchanges being now much smaller than before the last war. It would therefore be very important for the United Nations to spare no effort to revive and to develop trade between East and West.

Turning to the questions which were of particular interest to Denmark, namely certain problems concerning refugees, Mr. Rasmussen said that the Danish Government had every desire to take part in the international work undertaken to solve the refugee problem. He recalled that, on 20 August 1948, Denmark had been the fifteenth signatory of the statutes of the International Refugee Organization. Those statutes had thereby received the number of signatures required to make them operative and the IRO had been able to begin its work.

Mr. Rasmussen explained that Denmark had not joined that organization earlier because of the acute nature of the refugee problem in his country. During the last months of the war, contrary to the rules of international law and despite the protests of the Danish authorities, the German Government had evacuated more than 200,000 German refugees to Denmark. Further, the Germans had transferred to his country about 24,000 refugees of other nationalities. While it had been possible quickly to repatriate the majority of the non-German refugees, it had taken a long time to repatriate German refugees in spite of the efforts of the Danish Government. During the last two years three-quarters of them, numbering more than 150,000, had been received in the four occupation zones in Germany. Nevertheless, at the present time, almost three and a half years after the capitulation of Germany, about 45,000 German refugees were still in Denmark.

During negotiations which took place in August 1948, however, the United States and British Military Governments in Germany had agreed to receive a total of 25,000 of those refugees in the American and British zones of occupation. Further, the French Government had just declared itself ready to receive another

La deuxième mesure à prendre serait d'étendre cette convertibilité de façon à y comprendre le dollar. Mais cela n'est possible qu'à la condition que l'ensemble des pays européens parviennent à équilibrer leur balance des paiements avec la zone du dollar et, comme la Commission économique pour l'Europe l'a signalé à Genève, cette question sera difficile à résoudre, à moins qu'on ne trouve les moyens d'augmenter les échanges commerciaux entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, échanges qui sont actuellement beaucoup moins considérables qu'avant la dernière guerre. Il sera donc fort important que les Nations Unies ne négligent aucun effort en vue de ranimer et développer le commerce entre l'Est et l'Ouest.

Passant à l'examen des questions qui intéressent tout particulièrement le Danemark, à savoir certains problèmes concernant les réfugiés, M. Rasmussen déclare que le Gouvernement danois désire vivement prendre part à l'œuvre internationale entreprise pour la solution du problème des réfugiés. Il rappelle que, le 20 août 1948, le Danemark a été le quinzième signataire des statuts de l'Organisation internationale pour les réfugiés. Ces statuts ont obtenu ainsi le nombre de signatures nécessaires pour leur entrée en vigueur et l'OIR a pu commencer à fonctionner.

M. Rasmussen explique que si le Danemark n'a pas adhéré plus tôt à cette Organisation, cela tient à l'acuité du problème des réfugiés qui s'est posé à l'intérieur même du pays. Au cours des derniers mois de la guerre, contrairement aux règles du droit international et malgré les protestations des autorités danoises, le Gouvernement allemand a évacué au Danemark plus de 200.000 réfugiés allemands. En outre, les Allemands ont transféré dans ce pays environ 24.000 réfugiés d'autres nationalités. Tandis qu'il a été possible de rapatrier rapidement la majorité des réfugiés non allemands, il a fallu, malgré les efforts du Gouvernement danois, beaucoup de temps avant de pouvoir commencer le rapatriement des réfugiés allemands. Au cours des deux dernières années, les trois quarts d'entre eux, soit plus de 150.000, ont été acceptés dans les quatre zones d'occupation en Allemagne, mais à l'heure actuelle, presque trois ans et demi après la capitulation de l'Allemagne, près de 45.000 réfugiés allemands se trouvent encore au Danemark.

Au cours des négociations qui ont eu lieu au mois d'août 1948, les Gouvernements militaires des États-Unis et du Royaume-Uni en Allemagne ont toutefois consenti à recevoir, au total, 25.000 de ces réfugiés dans les zones d'occupation américaine et britannique. En outre, le Gouvernement français vient de se déclarer prêt

15,000 German refugees in the French zone.

It was with the greatest satisfaction that the Danish Government saw that practically the total repatriation of German refugees was achieved. They had the right to return to their countries, just as the Danes had the right to be freed of them. Those refugees had so far cost the Danish State more than 100 million dollars. That was a large sum for a country like Denmark, but it was not only a financial question. It was also a matter of human beings who, through no fault of their own, had been sent into a foreign country where they had had to be interned for years.

Another aspect of the refugee problem, which was of the greatest importance for Denmark, was the presence of a great number of German refugees in the regions immediately to the south of the German-Danish frontier.

In the opinion of the Danish delegation it was extremely important to remedy the dangerous consequences of the great German migration, and to help the several millions of German refugees to find a permanent home in Germany itself in order to eliminate the dangerous pressure which those refugees exerted on the Danish frontiers. The events now taking place in the territories of South Schleswig immediately to the south of the Danish frontier, where there were whole masses of refugees with no connexion whatever with the territory, presented a great danger to Denmark. In those regions there were now almost as many refugees as inhabitants, more than ninety refugees to a hundred inhabitants. Before the war that territory had about 355,000 inhabitants, whereas at the present time it had some 685,000 inhabitants. South Schleswig had no big industries or important towns and it was not therefore in a position to support that immense increase in population. Thus, South Schleswig and Holstein, which together constituted the *Land* of Schleswig-Holstein, was the region of Germany which had the highest percentage of refugees.

The majority of the German refugees living in the areas directly south of the Danish frontier were not placed in camps but billeted in the houses and apartments of the population in town and country. The overcrowding of human beings in that small area was a disaster for its inhabitants as well as for the refugees themselves, and it was ruinous for the economy of the region.

As it was impossible for the masses of refugees to find work and a permanent domicile in the frontier regions, their sojourn there was caus-

à accueillir encore 15.000 réfugiés allemands dans la zone française.

C'est avec la plus grande satisfaction que le Gouvernement danois voit s'accomplir le rapatriement presque total des réfugiés allemands. Ces derniers ont le droit de retourner dans leur pays comme les Danois ont celui d'être libérés d'eux. Ces réfugiés ont coûté à l'État danois, jusqu'à ce jour, plus de 100 millions de dollars. C'est une somme très importante pour un pays comme le Danemark, mais il n'y a pas là qu'une question financière. Il s'agit aussi du sort d'êtres humains qui, sans avoir rien fait pour cela, ont été envoyés dans un pays étranger où on a dû les garder internés pendant des années.

Un autre aspect du problème des réfugiés, qui est de la plus haute importance pour le Danemark, est constitué par la présence d'un grand nombre de réfugiés allemands dans les régions immédiatement au sud de la frontière germano-danoise.

De l'avis de la délégation du Danemark, il est extrêmement important de remédier aux conséquences dangereuses de la grande migration allemande, d'aider les quelques millions de réfugiés allemands à trouver un domicile permanent en Allemagne même, afin de supprimer la pression dangereuse qu'exercent ces réfugiés sur les frontières danoises. Les événements qui se déroulent actuellement dans les régions immédiatement au sud de la frontière danoise, dans le Slesvig du Sud où se trouvent des masses de réfugiés qui n'ont aucune attache avec la région, font courir un grand danger au Danemark. Il se trouve maintenant dans ces régions presque autant de réfugiés que d'habitants, à savoir plus de quatre-vingt-dix réfugiés pour cent habitants. Avant la guerre, ce territoire comptait environ 355.000 habitants, tandis qu'à l'heure actuelle, il est habité par près de 685.000 personnes. Le Slesvig du Sud n'a pas de grandes industries ni de villes importantes et il n'est, par conséquent, pas en état de supporter cet énorme accroissement de population. Or, le Slesvig du Sud et le Holstein, qui forment actuellement le *Land Schleswig-Holstein*, constituent la région de l'Allemagne qui a le pourcentage le plus élevé de réfugiés.

La majorité des réfugiés allemands qui se trouvent dans les territoires immédiatement au sud de la frontière danoise ne sont pas groupés dans des camps, mais logés, dans les villes et à la campagne, dans les maisons et appartements de la population. L'entassement d'êtres humains dans cette petite contrée est un désastre pour les habitants comme pour les réfugiés eux-mêmes et est ruineux pour l'économie de la région.

Étant donné qu'il est impossible aux masses de réfugiés de trouver du travail et un domicile permanent dans les régions frontalières, leur

ing social and political unrest. Southern Schleswig was a territory which had belonged to Denmark until 1864, when it had been conquered by the Germans; it was a territory in which there had been and still was a national rivalry between Danish and German cultures. The presence of so many refugees in that region considerably increased the proportion of the population having German sympathies, and thus completely altered its composition, to the detriment of the Danish element.

The concentration of refugees in Southern Schleswig also constituted a potential threat to the security of the Danish frontier in the future. Although for the moment that frontier was not in danger, there was reason to fear that the considerable increase in the German element of the population in the frontier regions might provide favourable ground for German propaganda and an expansionist policy in the future. A Southern Schleswig, over-populated by German refugees, would undoubtedly constitute an element of undesirable and dangerous tension. For Denmark, it was absolutely essential that such a development should be avoided.

The Danish Government fully realized the great difficulties involved in the solution of the problem, and appreciated the efforts already made by the occupying Powers in Germany to arrive at a more even distribution of the refugees within the frontiers of Germany. While stressing the vital importance of the question for the future of Denmark, the Danish delegation drew the attention of the Assembly to the fact that it was also in the common interests of Europe that new causes of tension should not be created on the frontiers of Germany.

Mr. Rasmussen added that the delegation of Denmark in no way underrated the importance of the other questions not related to refugees, included in the agenda of the Assembly. The examination of those numerous questions would not only require a considerable amount of work, but also a joint and determined effort in order to reach agreement in their solution.

The representative of Denmark then paid a tribute to Mr. Trygve Lie, Secretary-General of the United Nations Organization, whose untiring efforts had so often given an example to the Members of the Organization. He emphasized that the Secretary-General had given, both in his report and in the other documents submitted by the Secretariat, clear proof of the will to work and the desire for a development of international understanding which characterized the Secretariat's activities.

In conclusion, Mr. Rasmussen expressed the hope that the General Assembly of 1948 would be enabled to maintain its course along the road of understanding, in order to find the means

séjour y cause des troubles sociaux et politiques. Le Slesvig du Sud est un territoire qui a appartenu au Danemark jusqu'à sa conquête par les Allemands en 1864, un territoire où il y a eu et où il y a encore une rivalité nationale entre les cultures danoise et allemande. La présence dans cette région d'un si grand nombre de réfugiés augmente considérablement le pourcentage des gens qui sont allemands de cœur et change ainsi complètement la composition de la population au détriment de l'élément danois.

L'entassement des réfugiés dans le Slesvig du Sud constitue aussi une menace potentielle contre la sécurité future de la frontière danoise. Quoique, pour le moment, la frontière ne soit pas menacée, il y a lieu de craindre que la forte augmentation des éléments allemands dans la population des régions frontières ne crée, à l'avenir, un terrain favorable à la propagande allemande et à une politique expansionniste. Un Slesvig du Sud surpeuplé de réfugiés allemands ne peut manquer de constituer un élément de tension indésirable et dangereux. Il est d'une importance décisive pour le Danemark d'éviter une telle éventualité.

Le Gouvernement danois se rend très bien compte des grandes difficultés que présente la solution du problème et il apprécie les efforts déployés jusqu'ici par les Puissances occupantes en Allemagne en vue d'obtenir une répartition plus égale des réfugiés à l'intérieur des frontières de l'Allemagne. En soulignant l'extrême importance de la question pour l'avenir du Danemark, la délégation danoise tient également à attirer l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt commun qu'à l'Europe de ne pas créer de nouvelles causes de tension aux frontières de l'Allemagne.

M. Rasmussen ajoute que la délégation du Danemark ne méconnaît nullement l'importance des questions autres que celles des réfugiés qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'examen de ces très nombreuses questions exigera non seulement un grand effort de travail mais aussi la ferme volonté de parvenir d'un commun accord à une solution.

Le représentant du Danemark rend ensuite hommage à M. Trygve Lie, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont l'activité infatigable a été si souvent un exemple pour les Membres de l'Organisation, et il souligne que le Secrétaire général a donné, tant dans son rapport que dans les autres documents présentés par le Secrétariat, un témoignage vivant de la volonté de travail et du désir de développer l'entente internationale qui caractérisent l'œuvre du Secrétariat.

M. Rasmussen exprime pour terminer le vœu que l'Assemblée générale de 1948 ait la force de persévérer dans la voie de l'entente, de trouver les moyens de résoudre les conflits, de régler les

of resolving conflicts, settling disputes and consolidating peace : he hoped it would continue to bring encouragement to tortured minds and give back to the world hope of a better future.

Mr. SADAK (Turkey) recalled that the tragic event which had caused the General Assembly to open its session with the United Nations' flag at half mast, was unfortunately characteristic of the troubled and anxious times through which the world was passing. More than three years had passed since the cessation of hostilities, and the peoples had still not found the tranquillity for which they longed, and which was essential to their recovery. Insecurity in fact sprang from lack of trust; everyone suspected the intentions of others, and, seeing imaginary ambushes on all sides, reacted in word and deed in such a way as to bring about that crisis of confidence which the United Nations must eliminate if it wished to create an atmosphere favourable to sound and constructive work.

The United Nations had been created precisely for the purpose of providing a rallying-point to which all peoples might come and renew that trust in themselves and in others, without which existence was no longer possible in a century of interdependence. Had the Organization fulfilled that purpose? Had it taken a sufficient number of steps forward to give reason to hope that some day, in the near future, — for there was no more time to be lost — the nations of the world would be truly united in the service of a common ideal?

The report of the Secretary-General showed that the activities of the United Nations could not be described as sterile. The progress recorded might even have been considered quite satisfactory, had it been accompanied by some positive action towards the achievement of the principal aim of the Organization, the consolidation of peace. The peoples of the world longed for peace and for its comforting and lasting results. The United Nations would alone be able to give the peoples those results provided its foundations were as stable and solid as they must needs be in order to accomplish that primary task. The third session of the General Assembly gave the opportunity to re-examine that instrument in order to determine whether, owing to initial defects or to improper use, it had not become unsuitable for the accomplishment of its difficult task.

The representative of Turkey requested the Members of the Assembly to put aside for some time the rigid procedure which was followed at all great national and international meetings, to think first and foremost of the peoples whose representatives they were, and to act as simple

litiges et de consolider la paix, de continuer à encourager les esprits angoissés et de redonner au monde l'espoir d'un avenir meilleur.

M. SADAK (Turquie) rappelle que le tragique événement qui a valu à l'Assemblée générale d'ouvrir sa session sous un pavillon en berne est malheureusement caractéristique des temps difficiles et même angoissants que le monde traverse. Plus de trois ans se sont écoulés depuis la fin des hostilités et les peuples ne sont pas encore arrivés à trouver la quiétude à laquelle ils aspirent et qui est la condition primordiale de leur relèvement. Le manque de sécurité est, en réalité, engendré par le manque de confiance; chacun suspecte les intentions d'autrui et, à force de voir partout des embûches imaginaires réagit, dans ses gestes et ses paroles, de manière à provoquer cette crise de confiance à laquelle l'Organisation des Nations Unies se doit de mettre fin si elle veut créer l'atmosphère propice à une œuvre constructive et salutaire.

L'Organisation des Nations Unies a été précisément fondée pour servir comme un centre de ralliement où tous les peuples viendraient puiser cette confiance en eux-mêmes et en autrui sans laquelle il n'est plus d'existence possible, en ce siècle d'interdépendance. L'Organisation a-t-elle réalisé ce but? A-t-elle au moins gravi des échelons permettant d'espérer qu'un jour très prochain — car il n'y a plus de temps à perdre — les nations seront réellement unies au service d'un idéal commun?

Le rapport du Secrétaire général montre que l'activité de l'Organisation des Nations Unies ne peut être qualifiée de stérile. L'œuvre réalisée pourrait même être considérée comme très satisfaisante si elle venait s'ajouter à une œuvre positive dans le domaine de la consolidation de la paix, qui est l'objectif principal de l'Organisation. Les peuples aspirent à la paix et à ses conséquences réconfortantes et durables. L'Organisation des Nations Unies serait seule capable de les leur donner si ses fondements présentaient la stabilité et la solidité désirables pour l'accomplissement de cette tâche primordiale. La troisième session de l'Assemblée générale fournit l'occasion de réexaminer le fonctionnement de cet instrument, pour déterminer si, par suite d'un défaut initial ou d'un emploi impropre, il n'est pas devenu inapte à remplir son rôle difficile.

Le représentant de la Turquie demande aux Membres de l'Assemblée de laisser de côté, pendant quelque temps, la procédure rigide qui préside aux destinées de toutes les grandes réunions nationales ou internationales, de penser avant tout aux peuples qui les ont délégués et

human beings striving to rid themselves of the evils which beset them.

He considered that in order to strengthen the United Nations and render it more effective, the Organization should first of all be given a more democratic structure. The small nations should enjoy the same rights as the great Powers; his country had been opposed to the so-called right of veto from the beginning, not out of ill-considered pride, nor because it minimized the importance or the responsibility of the Powers on whom that privilege had been conferred, but because it had felt that such a procedure would hinder the development and strengthening of the Organization. The Turkish delegation felt that that right should be either abolished or sufficiently modified to ensure that it did not impede the work of the Organization. Such a step would in no way diminish the preponderant importance and influence of the Powers who were at the present time the beneficiaries of this right but who were themselves hampered by its application.

Turkey favoured the continuance of the General Assembly's Interim Committee, the creation of which was a step towards the democratization of the United Nations. It considered it desirable to make that Committee a permanent organ or, at least, a sufficiently long-lived organ. That would render it more effective and authoritative.

The Organization should keep vigilant watch on the areas where armed forces were in conflict for one reason or another, because at the present time a war could not remain indefinitely localized. That was why the independence and inviolability of Greece should be upheld by the United Nations, in conformity with the Charter and with the great principles on which that document was based.

The representative of Turkey thought that regional agreements would further mutual understanding and co-operation among nations since it was easier to establish close relations between peoples who had known each other for centuries. Those regional pacts in reality implied the joint submission of the contracting countries to that ideal of peace, security and recovery common to all peoples. With regard to that matter he noted that the noble idea of creating a European parliament had been very favourably received in Turkey.

The speaker concluded by exhorting the members of the delegations, who represented peoples rather than Governments, to set to work with minds free of prejudice and mental reservations, because only a supreme effort would allow humanity to regain its balance and future generations to live in peace.

d'agir en simples êtres humains qui aspirent à mettre fin au mal qui les ronge.

Il estime que, pour consolider l'Organisation des Nations Unies et la rendre plus efficace, il y aurait avant tout intérêt à lui donner une structure plus démocratique. Les petits pays devraient jouir des mêmes droits que les grandes Puissances; son pays s'est montré, dès le début, hostile au droit dit de « veto » non par orgueil inconsidéré, ni parce qu'il minimisait l'importance et la responsabilité des Puissances auxquelles ce privilège était conféré, mais parce qu'il estimait qu'une telle procédure était de nature à entraver le développement et le renforcement de l'Organisation. La délégation de la Turquie pense qu'il faudrait abolir ce droit ou l'assouplir suffisamment de manière à ce qu'il ne puisse plus entraver l'œuvre de l'Organisation. Un tel résultat ne serait nullement de nature à diminuer l'importance et l'influence prépondérantes des Puissances actuellement bénéficiaires du droit de veto, gênées elles-mêmes dans son application.

La Turquie est favorable au maintien de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale, dont la création fut un succès pour la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies. Elle estime qu'il y aurait intérêt à ce que cette Commission devînt un organe permanent ou, tout au moins, jouît d'un mandat d'une durée suffisante, ce qui lui donnerait plus d'autorité et plus d'efficacité.

L'Organisation doit surveiller avec vigilance les régions où des forces armées s'affrontent pour une cause ou une autre, car à l'époque actuelle, une guerre ne peut rester localisée indéfiniment. C'est pourquoi l'indépendance et l'inviolabilité de la Grèce doivent être soutenues par l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte et aux grands principes qui en constituent le fondement.

Le représentant de la Turquie estime que les pactes régionaux favoriseraient la compréhension mutuelle et la coopération entre les peuples, car il est plus facile d'établir des relations étroites entre des peuples qui se connaissent depuis plusieurs siècles. Ces pactes régionaux se traduisent, en réalité, par la soumission commune des pays qui les contractent à l'idéal de paix, de sécurité et de relèvement, qui est commun à tous les peuples. Il indique, à ce propos, que l'idée généreuse de la création d'un parlement européen est accueillie, en Turquie, avec beaucoup de sympathie.

L'orateur conclut en adjurant les membres des délégations, qui représentent des peuples plus que des Gouvernements, de se mettre au travail, après s'être libérés de toutes préventions ou arrière-pensées, car seul un effort suprême permettra à l'humanité de retrouver son équilibre et aux générations futures de vivre en paix.

Mr. Ugon (Uruguay) reaffirmed the warm adherence of his country to the purposes and principles laid down in the United Nations Charter. He emphasized that such adherence was active in character, for it sought to carry out effectively the programme contained in that basic document on the level of international law. Uruguay was always prepared to co-operate in the cause of progress and the positive development of the standards governing the high interests of the community of nations. The majority of States, aware of the need for international order, had agreed to the discussion and adoption of recommendations intended to bring into the light the basic postulates of their common actions. No hesitation could be tolerated in the face of demands which did not conform to the spirit of peace, justice and collective security.

Work done in the name of such lofty ideals could but promote the development of solidarity between the nations gathered at the General Assembly of the United Nations, in such a way as to build up a tradition permitting intensive work to be carried out with a full sense of reality, keeping in view the obligations which various ideologies imposed. The sense of reality must not, however, lead to a denial of the principles laid down in the first Articles of the Charter.

Both in public and in private law institutions had always been perfected by means of mutual concessions and timely compromises. The United Nations was characterized by its essentially juridical structure. To carry out work effectively, the essential conditions were the respect of principles and the desire for realities. It could be said without fear of being wrong that the duration and creative forces of such work depended on the proportion in which these elements intervened. Nevertheless, as disputes or existing situations between States derived, as did the interests, from certain laws — even when they were the result of political or economic interests — it was only on a legal foundation that any lasting decision could be taken.

None of the organs of the United Nations could neglect being inspired by legal standards, for those standards were above the interests involved. In accordance with the principles of the Charter, right must always be superior to purely political or economic considerations. For that reason, it would be desirable to grant the International Court of Justice — within the limits of the competence granted by its Statute — wider powers of intervention both in its purely judicial functions and in its consultative ones; in the latter respect its conclusions should be firmly supported,

M. Ugon (Uruguay) réaffirme la fervente adhésion de l'Uruguay aux principes et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il souligne le caractère actif de cette adhésion de l'Uruguay qui recherche la réalisation effective sur le plan du droit international, du programme contenu dans la Charte. Le concours de son pays est toujours acquis à la cause du progrès et du développement positif des normes qui régissent les intérêts élevés de la communauté des nations. La majorité des États, conscients de la nécessité de l'ordre international, se sont engagés à examiner et adopter des recommandations mettant en lumière les bases et les postulats de leur action commune. On ne saurait tolérer aucune hésitation en face d'exigences qui ne seraient pas conformes à l'esprit de paix, de justice et de sécurité collective.

Une œuvre réalisée au nom d'idéaux aussi élevés ne manquera pas de favoriser, entre les nations qui composent l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le développement de relations étroites de solidarité de nature à faire naître une tradition qui leur permettra de travailler avec ardeur, en pleine connaissance des réalités et en tenant compte des obligations imposées par les diverses idéologies. Le sens des réalités ne doit cependant pas amener la négation des principes énoncés dans les premiers Articles de la Charte.

C'est toujours par des concessions mutuelles et des compromis opportuns que l'on a perfectionné toutes les institutions, tant en matière de droit public que de droit privé. L'Organisation des Nations Unies se distingue essentiellement par le caractère avant tout juridique de sa structure. Le respect des principes, le souci des réalités sont les conditions de la réalisation d'une œuvre positive. On peut affirmer sans crainte de se tromper que la durée de l'œuvre et sa force créatrice dépendent de la proportion dans laquelle ces éléments interviennent. Toutefois, étant donné que les différends ou situations qui existent entre les États, même lorsque les intérêts politiques ou économiques en sont la cause, relèvent comme ceux-ci de certaines lois, ce n'est que sur une solution juridique que l'on pourra fonder solidement la décision à prendre.

Aucun des organes des Nations Unies ne peut négliger de s'inspirer des normes juridiques, car ces normes ont le pas sur les intérêts en présence. Le Droit doit primer les simples préoccupations politiques ou économiques, conformément aux principes énoncés dans la Charte. C'est pourquoi il conviendrait d'accorder à la Cour internationale de Justice un pouvoir d'intervention plus étendu, dans les limites de la compétence que lui reconnaît son Statut, tant du point de vue de ses fonctions strictement judiciaires que de ses fonctions consultatives et, dans ce

account being taken of them in any ulterior decision.

The value of recommendations founded on law lay in their objectivity and the spirit of justice which inspired them. The most effective way of restoring the prestige of the United Nations and of obtaining the greatest collaboration from States signatory to the Charter was to accept the guidance of law in the solution of all problems arising from international relationships, while not however casting aside altogether political or economic interests. There was no surer guarantee than that based upon law. The first place must be given to the principles of right and legality which governed and determined the freely accepted juridical order. Justice and the general principles of international law must inspire the solution of problems or situations submitted to the consideration of the organs set up by the United Nations Charter. That was why Uruguay had always fought for the setting up of a very broad international jurisdiction; that was why Uruguay would recommend to the competent organ of the United Nations a formula for unrestricted arbitration, thus giving proof of its desire to work for peace and international understanding.

If the realization of the universal tendency were embodied in the Charter, the achievement of the aims of that instrument would be facilitated and advanced. The ideal sought was, of course, that no dispute should remain outside the jurisdiction of the United Nations; from this it followed that it was essential to admit as Members of the United Nations the greatest possible number of States able and willing to fulfil the conditions laid down by the Charter, both in the letter and in the spirit, so that none might remain outside the community of nations.

The maintenance of the integrity of the Charter required that the undertakings and obligations it imposed should be spontaneously and scrupulously respected. The peaceful settlement of all international disputes and the maintenance of peace and security, those were the obligations which the Charter stipulated. The settlement of disputes by force should never be permitted. The voice of all peoples now called on all Members to do their utmost to see that that ideal was put into practice.

The problem of the maintenance of security was closely bound with that of means of aggression. The Assembly should adopt a resolution calling for a study of the basic conditions required for the establishment of a control system over atomic energy, so that that energy might be used only and exclusively for peaceful purposes. That should be one of the main objectives of the third session of the Assembly. The require-

dernier cas, de soutenir fermement ses conclusions et de tenir compte de celles-ci dans toute décision ultérieure.

La valeur des recommandations fondées sur le Droit réside dans leur objectivité et l'esprit de justice qui les inspire. Dans la solution de tous les problèmes posés par les relations internationales, c'est en se laissant guider par le Droit, sans toutefois écarter les intérêts politiques ou économiques, que l'on parviendra le mieux à rehausser le prestige de l'Organisation et à obtenir la collaboration la plus large de la part des États signataires de la Charte. Aucune garantie n'est plus certaine que celle qui repose sur le Droit. Il faut donner la première place aux principes du droit et de la légalité qui régissent et déterminent l'ordre juridique librement accepté. La justice et les principes généraux du droit international doivent inspirer la solution des conflits ou des situations soumis à l'examen des organes institués par la Charte des Nations Unies. C'est pour cette raison que l'Uruguay a toujours lutté pour l'instauration d'une juridiction internationale très étendue; et c'est pourquoi l'Uruguay recommandera à l'organe compétent des Nations Unies l'adoption d'une formule d'arbitrage sans restriction, témoignant ainsi de sa volonté de travailler pour la paix et l'entente internationales.

En réalisant la tendance à l'universalité de la Charte, on facilitera l'accomplissement de ses objectifs. L'idéal recherché est, bien entendu, qu'aucun différend ne reste en dehors de la compétence de l'Organisation; il s'ensuit qu'il faudra faire participer à l'Organisation le plus grand nombre possible d'États remplissant les conditions prévues par la Charte, tant dans sa lettre que dans son esprit, afin qu'aucun d'entre eux ne demeure à l'écart du concert des nations.

Le maintien de l'intégrité de la Charte exige que les engagements et les obligations qu'elle impose soient respectés spontanément et scrupuleusement. Régler pacifiquement tous les différends internationaux, maintenir la paix et la sécurité, tels sont les devoirs qu'imposent les stipulations de la Charte. Il ne faut jamais permettre le recours à la force. La voix de tous les peuples demande maintenant à tous les Membres de s'efforcer de mettre en pratique cet idéal.

La question du maintien de la sécurité est liée à celle des moyens d'agression. L'Assemblée devra, par une résolution, recommander que l'on recherche les bases indispensables à l'établissement d'un système de contrôle de l'énergie atomique, afin que cette énergie ne soit employée qu'à des fins pacifiques : ce doit être là l'une des préoccupations les plus importantes de la troisième session de l'Assemblée. Les devoirs

ments of humanity, the needs of social peace and the assurance and advent of real peace made it absolutely essential for all nations to accept any and all proposals likely to reconcile in the best possible way the obligations and interests of all parties.

The Uruguayan representative went on to say that his delegation, in full conformity with the provisions of the Charter and certain basic principles of the Uruguayan Constitution would firmly support all proposals likely to strengthen in any way the protection of human rights. In order not to make that solemn declaration an empty promise it would be necessary to establish appropriate, indispensable institutions and to grant them all the necessary legal rights.

Any such declaration of human rights would indeed be useless if the appropriate legal institutions did not provide means to enforce it. Every right should be protected and covered by legal provisions. The Uruguayan delegation would do its utmost to ensure that the principles of democracy, justice and right should never be relegated to a place of secondary importance.

The meeting rose at 12.35 p. m.

humanitaires, les exigences de la tranquillité sociale et le culte véritable de la paix exigent impérieusement de toutes les nations l'acceptation de propositions de nature à concilier au mieux toutes les obligations et tous les intérêts en cause.

Le représentant de l'Uruguay déclare que sa délégation, conformément à plusieurs dispositions de la Charte et à certains principes fondamentaux de la constitution de son pays, appuiera énergiquement toute recommandation tendant à renforcer la protection des droits de l'homme. Pour que cet engagement solennel ne soit pas une déclaration illusoire, il convient de créer les institutions compétentes indispensables et de les doter des pouvoirs juridiques nécessaires.

Une déclaration des droits de l'homme serait en effet bien inutile si les juridictions appropriées ne prévoyaient pas le moyen de la faire respecter. Tout droit doit pouvoir être protégé par une action en justice. La délégation de l'Uruguay luttera pour que ne soient jamais relégués au second plan les principes de démocratie, de justice et de droit.

La séance est levée à 12 h. 35.

HUNDRED AND FORTY-SECOND PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 24 September 1948, at 3 p. m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

17. Continuation of the general debate

The PRESIDENT said the item « Continuation of the general debate » would remain on the agenda for the next meeting, as no one had asked to speak at the present meeting.

18. Agenda of the third session : report of the General Committee (A/653)

The PRESIDENT noted that there were three parts to the report of the General Committee; namely, its recommendations concerning the adoption of an agenda of sixty-nine items, the establishment of a joint Second and Third Committee, and the allocation of agenda items to Committees. He proposed that the Assembly should deal with those three matters separately. He then opened the discussion on the adoption of the agenda.

Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) said his delegation had already outlined,

CENT-QUARANTE-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 24 septembre 1948, à 15 heures.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

17. Suite de la discussion générale

Le PRÉSIDENT déclare que le point « Suite de la discussion générale » restera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, car aucun orateur ne s'est fait inscrire pour la présente séance.

18. Ordre du jour de la troisième session : rapport du Bureau (A/653)

Le PRÉSIDENT fait observer que le rapport du Bureau se divise en trois parties, à savoir : ses recommandations sur l'adoption d'un ordre du jour de soixante-neuf questions, la création d'une commission mixte des Deuxième et Troisième Commissions, et la répartition des questions à l'ordre du jour entre les Commissions; il propose à l'Assemblée d'examiner ces trois parties séparément. Il ouvre ensuite la discussion sur l'adoption de l'ordre du jour.

M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation a déjà